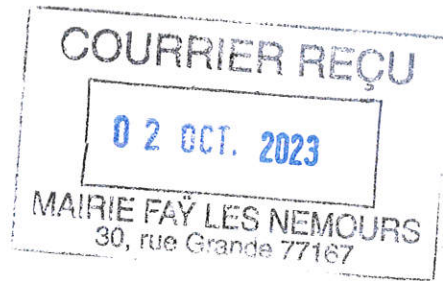




**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de Seine-et-Marne

Affaire suivie par : M. AUGER
Service : UDAP 77
Tél : 01. 60. 74. 86.40
Courriel : fabienne.touvet@culture.gouv.fr

Réf : JLA/ 01/2023
P.J. :

L'architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
30 rue Grande
77167 FAY LES NEMOURS

Fontainebleau, le 11 septembre 2023

Objet : Mise en compatibilité du PLU
V/réf : mail du 21 juillet

Monsieur le Maire,

j'accuse réception le 21 juillet de votre courriel relatif à l'affaire rappelée en objet.

Le projet de construction d'un hangar photovoltaïque qui vous amène à modifier le PLU de votre commune se situe hors zone de protection.

Il n'appelle donc aucune observation de ma part.

Espérant néanmoins répondre à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service de l'Unité
départementale de l'architecture et du
patrimoine de Seine-et-Marne

Jean-Louis Auger
Architecte des bâtiments de France